

LE P'TIT MONTREUILLAIS

Bel été à tous !

FETE DE LA ROSIERE
Retenez les 3 & 4 Septembre
p 5

ACTU
Le point sur les projets
p 4

ASSOS
De nombreuses activités
p 13-18

facebook : Commune de Montreuil le Gast

www.montreuil-le-gast.fr



Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie
02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire
Vous pouvez prendre rendez-vous avec
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Astreintes d'été des élus
Vous pouvez prendre rendez-vous avec les
adjoints le samedi matin, 10h30 - 12h :
- du 2 au 9 juillet : Jean-Luc Dugué
- du 9 au 17 juillet : Anita Oblin
- du 18 au 25 juillet : Jean-Luc Dugué
- du 25 juillet au 4 août : Carole Piguel
- du 5 au 9 août : Anita Oblin
- du 9 au 14 août : Lionel Henry
- du 15 au 24 août : Jean-Yves Clolus
- week-end du 27-28 août : Jean-Luc Dugué
- week-end du 3-4 septembre : Anita Oblin

Téléphone d'astreinte soir / week-end
06 31 08 29 62
Pour réelle situation d'urgence ;
**toute sollicitation abusive fera l'objet d'un
signalement en gendarmerie**

►► **DATE DE CLOTURE DU
PROCHAIN P'TIT MONTREUILLAIS :**

VENDREDI 19 AOUT

Envoyez vos articles **avant**
(ptit.montreuilais@montreuil-le-gast.fr) ; la publi-
cation n'est pas assurée **après cette date !**
(texte dans e-mail sans doc word / open,
photos jpg en pj)

Prochaine parution : lundi 29 août 2022

Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast
Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;
rédaction, mise en page : municipalité ;
Dépôt légal : juin 2022 ; tirage : 880 exemplaires ;
imprimé sur papier recyclé par l'Imprimerie GPO,
Thorigné-Fouillard



Elections législatives 2022 : les résultats montreuillais

1er tour - 12 juin 2022 :

1524 électeurs ; 868 votants ; 56,96 % de parti-
cipation ; abstention : 43,04 % ; blancs : 1,71 % ;
nuls : 0,33 %

- Thierry Benoit (Ensemble !) : 312 voix et 37,28 % (46,88 % sur la 6e circonscription)
- Hélène Mocquart (Nupes / LFI) : 307 voix et 36,68 % (25,63 % sur la 6e circonscription)
- Gilles Pennelle (RN) : 118 voix et 14,10 % (16,6 % sur la 6e circonscription)
- Tangi Marion (Les Républicains) : 27 voix et 3,23 % (3,98 % sur la 6e circonscription)
- Nolwenn Floch (Divers) : 21 voix et 2,51 % (0,81 % sur la 6e circonscription)
- Emilie Bechadergue (Reconquête) : 17 voix et 2,03 % (2,1 % sur la 6e circonscription)
- Adrien Aubrée (Ecologiste) : 13 voix et 1,55 %
- Ludovic Hubert (LO) : 10 voix et 1,19 %
- Maricela Murgeanu (Parti Breton) : 6 voix et 0,72 %
- Dominique André (Droite souverainiste) : 6 voix et 0,72 %

2e tour - 19 juin 2022 :

1524 électeurs ; 851 votants ; 55,84 % de parti-
cipation, abstention : 44,16 % ; blancs : 3,22 % ;
nuls : 0,46 %

- Thierry Benoit (Ensemble !) : 426 voix et 53,58 % (61,69 % sur la 6e circonscription)
- Hélène Mocquart (Nupes / LFI) : 369 voix et 46,42 % (38,31 % sur la 6e circonscription)

Un retour des incivilités cet été ?

Les vitres de la bibliothèque du jardin du presbytère



Une récente rencontre avec les gendarmes de Betton nous a confirmé la tranquillité de la commune de Montreuil-le-Gast dans leur secteur d'intervention. Peu de conflits, peu de délinquance au regard de ce qui se passe sur des communes voisines. Les militaires ne délaissent pas pour autant notre commune : des affaires récurrentes, des doléances justifiées nous font penser que cette tranquillité s'entretient. Par des actions de prévention des gendarmes, par de la sensibilisation auprès des habitants.

Il ne s'agit pas de tomber dans des scénarios sécuritaires et d'instrumentaliser quelques faits restant heureusement isolés, mais il nous paraît important, en ce début d'été, de se prévenir des incivilités ou faits de petite délinquance habituels lors de ces congés d'été.

Nous avons pu constater plusieurs dégradations sur la commune : la bibliothèque de rue dans le jardin du presbytère a été vandalisée à plusieurs reprises et les réparations urgentes réalisées par les agents ont été dégradées. Puis les nouvelles vitres posées auront tenu moins de 48 h, avec des traces de ballon laissées sur les vitres. Je me rappelle que cette belle bibliothèque a été réalisée gracieusement par notre ancien menuisier Jean-Noël Beaudouin, que son fonctionnement repose sur une démarche citoyenne : prendre un livre, en déposer un autre. Favoriser l'échange, le recyclage... Quel intérêt de s'en prendre à ce dépôt de livres ? Au même endroit, presque au même moment, des rosiers ont été saccagés, les plaques des "anciennes" rosières arrachées... Je pense à Océane, notre actuelle Rosière, à qui des Montreuillais ont rapporté la plaque retrouvée dans la rue centrale. Je tiens à lui exprimer ma sympathie. Sur le site de l'étang, on ne compte plus les dégradations : cabane pour enfants saccagée au fil du temps, tentatives d'incendie dans le chalet en bois. Nous n'aurons plus d'autre choix que de le supprimer, privant dès lors les Montreuillais d'un refuge en cas de pluie. A cause de quelques idiots désœuvrés...

Je ne souhaite pas ici désigner de coupables de ce qui relève désormais de la petite délinquance. Les lieux touchés, les moments de la journée, les gamins désœuvrés vus et revus dans le bourg en soirée donnent toutefois des pistes. Les riverains du pôle sportif sont excédés par les nuisances et incivilités. Aussi, en ce début d'été, j'attire l'attention des responsables pénalement de leurs enfants. Pour que l'été soit le plus beau et le plus serein, pour l'ensemble des Montreuillais... Petits et grands !

Lionel HENRY, maire

Actu Portail Famille

Depuis un an le Portail Famille est en place. Certes, il y a eu un temps d'adaptation pour tous les utilisateurs, aussi bien pour les familles que pour les agents. Après une première année de fonctionnement, tout devrait être plus fluide.

Pour la rentrée de septembre 2022, les parents vont devoir réinscrire les enfants aux différents services. Pour cela, il est indispensable de remplir le dossier administratif et procéder aux différentes inscriptions pour les services souhaités (restaurant scolaire, ALSH mercredi, ALSH vacances, Espace Jeunes...) **avant le 15 juillet**. Les familles pourront réserver les jours souhaités pour 2022-23 à **partir du mardi 26 juillet**.

Dans le fonctionnement, il y a des délais de traitement. Ce temps est essentiel pour le bon déroulement des différents services (gestion du personnel, approvisionnement de la restauration,...). Malgré plusieurs rappels, certains enfants arrivent au restaurant scolaire sans y avoir été inscrits. Cela entraîne des problèmes d'organisation et de fonctionnement du service.

La municipalité a voté une délibération le 5 mai dernier fixant **un tarif unique de 10 € le repas lorsqu'il n'y pas eu de réservation préalable** via le Portail Familles.

Attention, ce tarif sera appliqué à chaque repas (enfant ou adulte) non réservé.

RDV avec MBA, la Mutuelle communale

En partenariat avec MBA Mutuelle, la commune de Montreuil-le-Gast vous donne **RDV le Jeudi 22 septembre à 18h à la Salle Polyvalente** pour échanger et poser toutes vos questions autour du 100% santé, la nouvelle réforme en place depuis 2020 et MBA Téléassistance : des services pour bien vivre chez soi.

MBA Mutuelle qui fête ses 75 ans cette année, est une mutuelle de proximité. Attachée au pouvoir d'achat de ses adhérents, elle propose des garanties avantageuses pour tous les âges en matière de Complémentaire Santé, Prévoyance et Assurance obligatoire.

Contact : Anne-Marie Chevrier, Conseillère des Particuliers
62, bd Jean Mermoz,
35207 Rennes Cedex 2
Tel : 02 99 29 66 00

Horaires de la médiathèque cet été

Pour la saison estivale, les horaires de la médiathèque sont modifiés. Du jeudi 9 juillet au 30 août, l'ouverture est limitée aux mercredis de 17h à 19h. Les horaires habituels reprendront le mercredi 31 août.

Balayage de la commune

La balayeuse passera dans le centre bourg le 1er septembre. Afin de permettre le meilleur nettoyage de voirie possible, il est demandé de ne pas stationner dans les rues du centre, notamment la rue des Lilas, côté médiathèque.

Actualité municipale

Le point sur les travaux à l'étang

Comme nous vous l'avions annoncé au mois de mai dans le Ptit Montreuillais, une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de fourniture et pose d'un ouvrage de régulation hydraulique (lot 1) et la réalisation des travaux de curage et de terrassement de l'étang ainsi que de consolidation et reprofilage des berges de l'étang (lot 2). C'est le même groupement qui a été retenu pour les deux lots : Lesné Entretien et Nature de Langouët et la SAS Defains TP de Irodouër. Les travaux devraient débuter d'ici fin août. Ils ne perturberont pas la Course de la Rosière puisque cet événement a été pris en compte par les sociétés qui réaliseront les travaux.

Les travaux de la rue du Rocher reportés à septembre

Nous envisagions de lancer les premiers travaux de la rue du Rocher fin juin. Lors des tests de branchements réalisés par Véolia sur les eaux pluviales/usées, il a été constaté de nombreux dysfonctionnements. Nous avons préféré, en accord avec le cabinet 2LM chargé de ces travaux, de reporter le démarrage du chantier au 23 août. Avec le temps nécessaire de bien prendre en compte toutes les problématiques des réseaux enterrés.

Un nouveau responsable des services techniques

Vacant depuis 6 mois, le poste de responsable des services techniques est désormais pourvu avec le recrutement de Vincent Lemaître.

Avec une riche expérience dans plusieurs collectivités, notamment Saint-Coulomb pendant ces huit dernières années, Vincent Lemaître a rejoint nos effectifs le 1er juin dernier. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les tâches ne manquent pas. Il encadre les agents du service et les accompagne



sur le terrain. Associé aux projets communaux, il assiste les élus sur les marchés publics et le suivi des travaux (centre polyvalent, restaurant scolaire, extension de la maison médicale,...). Il apporte son expérience et son expertise sur les achats de matériel (tondeuse). C'est avec un grand plaisir que nous l'avons accueilli sur la commune. Bienvenu parmi nous !



Lutte contre les chardons

Les propriétaires ou locataires sont tenus de procéder chaque année, du 1er mai au 31 octobre, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils occupent.

92ème Fête de la Rosière



C'est la fête autour de Cléa
les 3 et 4 septembre 2022

92ème Rosière La fête de la Rosière arrive à grands pas ! N'oubliez pas de réserver vos places pour le repas du dimanche midi. Les cartes sont en vente à la boulangerie, à la mairie, et auprès des membres du Comité des fêtes.

Déroulement du week-end de la Rosière

- Samedi 3 septembre 2022

14h : Forum des associations à l'intérieur de la salle polyvalente

Dans l'après-midi : Courses à pied de différents niveaux, ouvertes à tous, organisées par Galoupaden
Buvette du comité des fêtes ; animations gratuites devant la salle polyvalente et fête foraine

18h30 : Pot de la municipalité dans la salle polyvalente

19h : Restauration sur place

21h : Retraite aux flambeaux

22h : Grand feu d'artifice

22h45 : Bal de la Rosière

- dimanche 4 septembre 2022

9h30 : Couronnement de Cléa Hautbois à la salle polyvalente ; dépôt de gerbes florales sur les tombes de Mesdames Carré et Jamois ; matinée accompagnée des sonneurs

10h30 : Célébration religieuse

11h30 : Plantation d'un rosier au jardin Marie-Joseph Carré

12h : Vin d'honneur à la salle polyvalente

13h : Repas dans la salle multisports (sur réservation uniquement)

A partir de 15h : Animation place de l'église jusqu'à l'arrivée du défilé (départ du défilé à la salle polyvalente)

Buvette et restauration du Comité des fêtes (place de l'église) ; fête foraine (parking salle polyvalente)

Contact :

Izabelle Le Gall : cdfmlg35520@gmail.com



Foulées Nature de la Rosière

Les foulées organisées par le club de jogging Galoupaden auront lieu le samedi 3 Septembre 2022. C'est une épreuve de course à pied de 9,9 km en individuel ou en relais Duo.

Le départ est prévu à 16h30. Le nouveau parcours passant par l'étang fait 2 x 5 Km. Le relais Duo permet aux coureurs moins aguerris de participer aux foulées en parcourant 5 Km à condition de s'inscrire avec une autre personne. La course est ouverte à toute personne, licenciée ou non, née en 2006 ou avant (cadets, juniors, espoirs, seniors et masters). Pour les mineurs, une autorisation parentale permettant de participer à la course est obligatoire. La présentation d'un certificat médical est obligatoire pour les licenciés et non licenciés : il doit indiquer une absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou de sa photocopie. Toute inscription qui ne comportera pas ces documents ne pourra être prise en compte. Le droit d'inscription est fixé à 9 euros et 15 euros pour le relais Duo. Les inscriptions sur place le samedi seront majorées d'1 euro. Les inscriptions de l'épreuve de 9.9 Km se font sur le site www.kli-kego.com jusqu'au vendredi 2 Septembre 18h. Le chronométrage électronique par puce sera assuré par la société ChronoWest. Deux autres courses réservées aux enfants seront proposées avec des distances adaptées en fonction de l'âge :

- 1 kilomètre pour les 7-10 ans ; départ à 15h00

- 2 kilomètres pour les 11-15 ans ; départ à 15h30

Inscriptions pour les courses des enfants à partir de 14h sur le stade. Pour les mineurs une autorisation parentale permettant de participer à la course est obligatoire. Un lot sera offert à chaque participant passant la ligne d'arrivée.

Contact :

Xavier Piguel : 02 99 13 22 52 ; Ludovic Pertuisel : 06 35 46 61 83

**92ème
Fête de la Rosière**

Repas

PEACE (Assiette de la paix)
Salade composée, melon, cake aux courgettes, chèvre et tomates confites, Raita

SUN (Tajine du soleil)
Tajine de légumes, abricot, raisin frais citron confit semoule de blé

LOVE (Tarte de l'amour)
Tarte pommes et rhubarbe, sorbet fraise de Moulins et chantilly

Adulte : 14€
Boissons non-comprises

A NOTER

Inscriptions à l'Accueil périscolaire Arc-en-Ciel

Les inscriptions à l'accueil de loisirs se font désormais sur le portail famille via le site internet de la commune.

Ouverture lors des vacances d'été 2022 : du 8 au 29 juillet (fermé le 14 juillet) et du 22 au 31 août.

Contact : Augustin Gaubert, responsable du service enfance-jeunesse ;
06 86 22 96 62

Des permanences Mobilités sur le territoire !

We Ker, réseau des Missions locales du bassin d'emploi de Rennes, développe son offre de services et tient des permanences Mobilités dans 6 communes de Val d'Ille-Aubigné. Etre accompagné pour son autonomie de déplacement La conseillère Mobilité, Virginie Boussin, reçoit sur rendez-vous, les personnes orientées par les partenaires du territoire (CCAS, CDAS, structures d'insertion, Points Accueil Emploi, etc.).

Les services proposés :

- Diagnostic individuel Mobilité,
- Accompagnement des bénéficiaires en lien avec les prescripteurs,
- Promotion des solutions de transport du territoire,
- Information et conseils sur les aides matérielles et financières,
- Ateliers collectifs (préparation d'itinéraires multi-modalités, utilisation des applications et sites-ressources, rallye mobilité, casques de réalité virtuelle, simulateur de conduite,...)

Les permanences auront lieu le jeudi, en alternance, au sein des mairies de Melesse, Montreuil-Le-Gast, Montreuil-sur-Ille et Sens-de-Bretagne, ainsi qu'aux Points Accueil Emploi de Saint Aubin d'Aubigné et Cap Malo.

Contact : vboussin@we-ker.org

Un nouveau disque pour le montreuillais Alcyon



Le Montreuillais Cédric Delmotte, plus connu sous le nom d'artiste Alcyon, a sorti son deuxième album de 13 titres intitulé *Libertad* en mai dernier.

Cet artiste montreuillais délivre une musique électronique percutante et mélodique dans les courants de l'électro française (Vitalic, Rone, Thylacine, Saycet, M83...) et de l'Europe centrale (Moderat, Trentemoller, Rival Consoles...). Sur fond de synthétiseurs envoûtants, Alcyon nous fait voyager à travers son histoire avec des rythmes marqués et des mélodies jaillissantes qui rebondissent dans chaque titre. Sa musique possède une dimension cinématographique qui, à l'écoute, laisse en tête des images, passant par des instants d'émerveillement à des moments plus lourds, profonds.

Sa toute nouvelle collaboration avec Julie Seiller, une chanteuse et musicienne de blues-jazz, sur son titre "You like the rain" a marqué un tournant dans sa composition permettant d'intégrer la voix féminine comme un instrument dans sa composition. L'album "Libertad" d'Alcyon est sorti sur les plateformes musicales le 16 mai 2022 et le CD est disponible à l'achat en ligne (édition limitée de 50 CD) sur <https://alcyon35.bandcamp.com/album/libertad>

Alcyon



Libertad

Trail du Galou : c'est le 16 octobre

Le Trail du Galou n'est plus un projet, il est devenu réalité. Les Galoupaden travaillent d'arrache pied depuis le début de l'année sur cet événement.

L'événement se déroulera le 16 octobre et se veut festif avec trois maîtres-mots : Famille, Trail, Brunch. Trois courses sont au programme pour les adultes, sans oublier celle des enfants (Kid trail Babychou). Elles se dérouleront au sein de la ferme du P'tit Gallo. Une promenade pour les flâneurs sera proposée et une garderie sera prévue pour les enfants. Pour le plaisir gustatif, un Brunch avec produits locaux sera proposé. Cet événement attirera beaucoup de monde et nécessite donc un grand nombre de bénévoles. Les licenciés du club, soit une vingtaine, ne suffiront pas à couvrir la demande. Si vous ne souhaitez pas courir mais que vous souhaitez être bénévole lors cet événement, vous pouvez rejoindre notre équipe.

Nous vous convions à une réunion publique le jeudi 8 septembre à la salle des fêtes afin de vous présenter notre projet. Les Galoupaden vous invitent aussi au forum des associations le 3 septembre. Vous trouverez plus d'infos sur le nouveau site web du club : <https://galoupaden.com> (Merci à Matteo Lucas pour sa mise en place)

Contact :

Stéphane Preschoux : 07 65 57 78 04 ; galoupaden@gmail.com



Conseil du 5 mai 2022

Le 5 mai 2022, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 29 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Eric Durand, Stéphanie Aminot, Delphine Beaudoïn, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez (arrivée à 20h33 au cours du point n°4), Vicky Renault et Kevin Renouard,

Absents excusés : M. Stéphane Flocon,
Absents : Mme Laetitia Tabart,

Pouvoirs : M. Stéphane Flocon donne pouvoir à M. David Le Gall

Secrétaire de séance : M. David Le Gall

En ouverture de séance, M. le Maire propose au Conseil de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Tarifs des mini-camps et sorties de l'ALSH et de l'espace jeunes

- Achat d'une carte cadeaux

A l'unanimité, le Conseil valide la proposition de M. le Maire.

N° 01 : Approbation du PV du 24/03/2022

Rapporteur : M. Henry

Le Maire soumet le PV de la séance du 24 février 2022. Il fait mention de la délibération n°22 dans laquelle il est précisé que le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise Barthélémy. Or, bien que mentionné dans la proposition du Maire et désigné en tête dans le tableau de notation des offres, il est écrit par erreur que c'est une autre entreprise qui emporte le marché. Il convient donc de préciser que c'est bien l'entreprise Barthélémy qui a été retenue. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

N° 02 : Adhésion à l'association Bruded

Rapporteur : M. Henry

Le Maire expose que le réseau Bruded est un réseau d'échanges entre collectivités sur la Bretagne historique, engagé dans l'aménagement et le développement local durable. Il comprend 250 communes, de

zones rurale, urbaine ou littorale.

Bruded organise des visites et des rencontres avec des communes ayant mené des projets similaires à ceux de la commune. Il accompagne également les élus dans leurs projets au quotidien (visites, présentations, conseils sur les démarches, fourniture ou relecture de cahiers des charges...) Le partage et le retour d'expériences sont des éléments cruciaux lorsque des projets sont lancés.

Ainsi, M. le Maire propose d'adhérer au réseau Bruded. Le montant de l'adhésion est de 0.32€/habitant/an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adhère au réseau Bruded.

N° 03 : Election des représentants Bruded

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire propose au conseil de nommer des représentants au réseau Bruded :

Titulaire : M. Henry

Suppléante : Mme Oblin

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les noms proposés.

N° 04 : Tarifs ALSH-Garderie-Cantine-pour l'année scolaire 2022-2023

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin présente les tableaux tarifaires de l'ALSH-Garderie-Cantine pour l'année 2022-2023. Ces modifications interviennent afin de réajuster les tarifs en fonction de la réalité économique.

ALSH / Mercredi (tableau ci-dessous)

Garderie	2022	2022-23 (+ 5%)
De 7h30 à 8h30	1,13 €	1,18 €
A 16h15 avec le goûter	2,01 €	2,11 €
De 17h30 à 19h00	1,13 €	1,18 €

Restaurant scolaire :

Enfants Montreuillais		
Quotient familial	2022	2022-23 (+5%)
0 à 199 €	1,00 €	1,00 €
200 à 499 €	1,00 €	1,00 €
500 à 799 €	3,67 €	3,85 €
800 à 1099 €	4,01 €	4,21 €
1100 à 1399 €	4,22 €	4,43 €
1400 € et plus	4,65 €	4,88 €

Enfants extérieurs		2022-23 (+5%)
0 à 199 €		4,43 €
200 à 499 €		4,88 €
500 à 799 €		5,09 €
800 à 1099 €		5,38 €
1100 à 1399 €		5,60 €
1400 € et plus		6,16 €

Repas Adultes	2 0 2 2 - 23 (+ 5%)
Repas Adultes	5,38 €
Repas Aînés	8,51 €
Repas personnel communal	3,25 €

Par ailleurs, afin de limiter le nombre de repas imprévus (non inscrits), il est proposé la mise en place d'un tarif unique de 10 € pour les repas pris sans inscription préalable sur le Portail famille.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les tableaux des tarifs de l'ALSH, de la garderie et de la cantine pour l'année scolaire 2022-2023 ;

- adopte le tarif unique de 10€ pour les repas pris sans inscriptions préalables sur le portail famille ;

- dit que ces tarifs prendront effet au 1er septembre 2022.

Point n°4 : Tarifs ALSH

ALSH/mercredi							
Enfants montreuillais				Enfants extérieurs			
ALSH/mercredi		ALSH/mercredi		ALSH/mercredi		5%	
journée	demi-jour	journée	demi-jour	journée	demi-jour	journée	demi-jour
5,12 €	2,56 €	5,38 €	2,69 €	13,53 €	6,77 €	14,21 €	7,10 €
7,92 €	3,96 €	8,32 €	4,16 €	14,88 €	7,44 €	15,63 €	7,81 €
8,93 €	4,47 €	9,38 €	4,69 €	16,37 €	8,19 €	17,19 €	8,59 €
9,47 €	4,74 €	9,94 €	4,97 €	18,01 €	9,00 €	18,91 €	9,45 €
10,55 €	5,28 €	11,08 €	5,54 €	19,81 €	9,90 €	20,80 €	10,40 €
10,99 €	5,50 €	11,54 €	5,77 €	21,79 €	10,90 €	22,88 €	11,44 €

Comptes-rendus de conseil municipal

N° 05 : ALSH – Tarifs des mini-camps été 2022

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin présente au Conseil le contenu des mini camps de l'été 2022 organisés par l'ALSH et l'Espace Jeunes ainsi qu'une proposition de tarification.

- Séjour 9-12 ans : camp itinérant "Quand tout le monde dort..."

Du lundi 11 juillet au mercredi 13 juillet

Public : 16 enfants accompagnés par 2 animateurs

Lieux : Feins (aire naturelle) et Guipel

Activités : vélo, astronomie, atelier nature nuit chiro

Coût du séjour selon Quotient familial et domiciliation : de 52,96 euros à 87,64 euros /enfant

- Séjour 3-6 ans : accueil de loisirs Arc-en-Ciel

Du mardi 26 juillet au mercredi 27 juillet

Public : 16 enfants accompagnés par 2 animateurs + un stagiaire

Activité : cuisine

Coût du séjour selon Quotient familial et domiciliation : de 21,12 euros à 47,98 euros/enfant

- Séjour 7/10 ans : "Les pieds dans l'eau"

Public : 24 enfants accompagnés par 2 animateurs + un stagiaire

Lieu : Pabu (22)

Activités : moulin à eau, tir à l'arc, orpaillage

Coût du séjour selon Quotient familial et domiciliation : de 110,6 euros à 168,4 euros/enfant

- Séjour 10/14 ans : Espace Jeunes

Public : 16 enfants accompagnés par 2 animateurs

Lieu : Pabu (22)

Coût du séjour : 184 euros /enfant

- Nuitée 6/10 ans :

Public : 12 à 16 enfants accompagnés par 2 animateurs

Lieu : Accueil de loisirs ALSH

Coût : 5 euros /enfant

- Sorties à la journée :

- 12 juillet : Jardins de Brocéliande (13 €)

- 21 et 22 juillet : stage de magie (20 €)

- 25 août : rencontre intercentre (7 €)

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les activités proposées par l'ALSH et l'Espace Jeunes pour l'été 2022 ainsi que les budgets prévisionnels.

- valide les tarifs proposés.

N° 06 : Constitution d'une provision comptable pour créances douteuses

Rapporteur : M. Henry

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire dont le champ d'application est précisé par l'article R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public (compte-tenu, notamment, de la situation financière du débiteur), une provision doit être constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Chaque créance doit être analysée individuellement. Cependant, le Service de Gestion Comptable (SGC) propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions, afin d'éviter au Conseil de délibérer créance par créance.

Ainsi le montant à provisionner sera égal à 15 % des créances de plus de deux ans à la clôture de l'exercice. Par mesure de simplification un seuil minimal de 100€ est fixé, en accord avec le SGC, en deçà duquel la provision ne sera pas constituée. Chaque année le montant de la provision pour créances douteuses sera ajusté par un mandat ou par un titre le cas échéant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 49.30 € sur le budget principal.

- décide de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 267 € sur le budget maison médicale.

- décide d'imputer ce montant à l'article 6817 "dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants" du budget concerné (principal et annexe).

- précise que la provision sera reprise partiellement ou totalement par émission d'un titre de recette au compte 7817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

N° 07 : Budget Maison Médicale : Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet au Conseil les écritures suivantes :

- Chap 68 (DF): Dotations aux amortissements et provisions : +267 €

- Chap 78 (RF): Reprise sur amortisse-

ment et provisions : +267 €

- Chap 16 (DI): Emprunts et dettes assimilées : + 40 000 €

- Chap 16 (RI) : Emprunts : + 40 000 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Décision Modificative ci-dessus.

N° 08 : Budget Assainissement : Décision Modificative n°1

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet au Conseil les écritures suivantes :

- Chap 65 (Dépenses de fonctionnement) :

Autres charges de gestion courante : 2 000 €

- Chap 67 (DF) : Charges exceptionnelles : 3 500 €

- Chap 70 (Recettes) : Vente de produits fabriqués, prestation de services : + 5 500 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Décision Modificative ci-dessus.

N° 09 : Choix du Maître d'œuvre pour le complexe polyvalent

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente le tableau de notation des offres suite à l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre du futur complexe polyvalent. Celui-ci sera situé sur le terrain jouxtant le terrain de football. Il comprendra un centre technique municipal, des vestiaires sportifs ainsi qu'une salle multi activité.

Le Maire présente les conclusions des auditions passées avec les trois derniers candidats retenus. Le tableau final de notation est le suivant :

Candidats	Points	Classement
Boulet	81.63	1
Michot	78.19	2
Atelier L2	76.84	3

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix du cabinet Boulet.

N° 10 : Achat de carte cadeaux

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'en prévision d'une naissance dans la famille d'un agent, il souhaite proposer l'achat d'une carte cadeau de 50€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat d'une carte cadeau pour un montant de 50€.

Questions diverses :

- M. le Maire informe les conseillers que les élections législatives se dérouleront les 12 et 19 juin de 8h à 18h. Les conseillers sont invités à s'inscrire tandis que les Montreuillais volontaires pour les journées de vote ou le dépouillement sont invités à se faire connaître en mairie.

- M. le Maire informe les conseillers de la sollicitation de la société Cap Accession concernant la tranche 2 du lotissement Les Pommiers. Une partie des lots ayant été vendus en PSLA (Prêt Social Location-Accession), l'aménageur sollicite la commune pour commercialiser les 11 lots restants sur le même statut plutôt qu'en accession libre car ils rencontrent des difficultés dans la commercialisation. La différence tient dans le fait que la TVA en PSLA est à 5.5%, et que les locataires qui accèdent à la succession sont exonérés de taxe foncière pendant 15 ans. Le Maire interroge les conseillers pour connaître leur point de vue. Outre le fait que plusieurs candidats à ces logements se sont vus imposer de très fortes augmentations sur des contrats déjà actés, poussant certains à renoncer à leurs projets, le manque à gagner fiscal est d'environ 100 000€. Après débat, il est décidé de ne pas donner de suite favorable à la demande de Cap Accession.

- Le Maire sollicite les conseillers pour prendre une position concernant l'extension de la maison médicale. Le conseil décide de se rapprocher des professionnels de santé pour connaître leur intérêt sur le sujet et décide de lancer les opérations d'appel d'offre pour la maîtrise d'oeuvre de l'extension de la maison médicale afin de permettre l'implantation de la nouvelle pharmacie dans les délais de rigueur (bail en cours).

Séance levée à 22h55

Conseil du 1er juin 2022

Le 1er juin 2022, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : MM Lionel Henry, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon, Éric Durand, Stéphanie Aminot, Delphine Beaudoin, Catherine Lucas, Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez et Vicky Renault,

Absents excusés : Jean-Yves Clolus, Kévin Renouard

Absents : Mme Laetitia Tabart,
Pouvoirs : M. Jean-Yves Clolus donne pouvoir à M. Lionel Henry ; Kévin Renouard donne pouvoir à Mme Vicky Renault
Secrétaire de séance : Mme Stéphanie Aminot.

N° 01 : Approbation du PV du 05/05/2022

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 5 mai 2022. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 5 mai 2022.

N° 02 : Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
 - soit par publication sur papier ;
 - soit par publication sous forme électronique.
- Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.
- Le maire propose au conseil municipal de

choisir la publicité sous forme électronique sur le site de la commune pour la publicité des actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022

N° 03 : Amortissements des achats communaux

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27° du CGCT, seules les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants sont tenues d'amortir. Toutefois, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent néanmoins décider de pratiquer un amortissement sur certains types de biens.

Pour rappel, les immobilisations sont des éléments d'actifs destinés à servir de façon durable à l'activité de la collectivité.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, sauf exceptions.

Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf fin d'utilisation du bien (cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien). Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien. Il convient donc de fixer pour le budget principal les durées d'amortissement suivantes :

Biens ou catégorie de biens amortis/exemples de matériel

Durée de l'amortissement en années :

Biens ou catégorie de biens amortis / exemples de matériel	Durée de l'amortissement / années
Plantations : arbres et arbustes	15
Autres install. matériel et outillages tech. : meuleuse, petites tondeuses, débroussailleuse, tronçonneuses, semoir, souffleurs, broyeurs, cisailles à haies,...	5
Matériel de transport : véhicule léger, camion et véhicule industriel, remorque, tracteur,...	8

Comptes-rendus de conseil municipal

Biens ou catégorie de biens amortis / exemples de matériel	Durée de l'amortissement / années
Matériel de bureau électrique et électronique : machines à calculer, photocopieur, téléphone fixe,	5
Matériel informatique : imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans,...	5
Mobilier : bureaux, chaises, armoires, caissons, tables, rangements,...	15
Autres immobilisations corporelles : four à micro-ondes, réfrigérateur, téléviseurs, chaînes Hi-fi, lave-linge, sèche-linge, aspirateur,	10
Autres immobilisations corporelles : équipements sportifs, jeux d'enfants,...	7

Les dépenses 2022 commenceront à être amorties en 2023. La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire, les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.

En application de l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide est fixé à 500 euros. Ces biens s'amortissent en un an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du maire selon les modalités précisées ci-dessus.

N° 04 : Création d'un poste d'adjoint technique (poste déjà occupé)

Rapporteur : M. Henry

Le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non-complet (23/35ème) pour exercer les fonctions d'agent polyvalent à compter du 1er septembre 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après délibération, le Conseil Municipal, à

l'unanimité :

- adopte la proposition du Maire
- modifie le tableau des emplois
- inscrit au budget les crédits correspondants
- dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er septembre 2022
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

N° 05 : Création d'un poste d'adjoint du patrimoine (poste déjà occupé à la médiathèque)

Rapporteur : M. Henry

Le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine à temps non-complet (17.5/35ème) pour exercer les fonctions de bibliothécaire à compter du 1er septembre 2022.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière culturelle, au grade d'adjoint du patrimoine.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la proposition du Maire
- modifie le tableau des emplois
- inscrit au budget les crédits correspondants
- dit que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er septembre 2022
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N° 06 : Modification de la délibération 08 du 06/06/2019 portant création de poste de technicien principal de 2nde classe

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que la délibération 08 du 06/06/2019 portant création de poste de technicien principal de 2nde classe

était incomplète car elle ne prévoyait pas les modalités de recrutement contractuel. Ainsi, il demande que le conseil l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé : le motif invoqué du recrutement d'un agent contractuel, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement (diplôme de niveau I, II, III, IV ou expérience professionnelle souhaitée), les niveaux de rémunération (le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 478).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Maire.

N° 07 : Prime mobilité

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que le "forfait mobilités durables", d'abord instauré dans le secteur privé, a pour objectif d'encourager les travailleurs à recourir davantage aux modes de transport durables que sont le vélo et l'autopartage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public.

Par exception, un agent ne peut pas y prétendre s'il bénéficie déjà d'un logement de fonction sur son lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre son domicile et son lieu de travail, ou encore s'il est transporté gratuitement par son employeur.

Jusqu'ici, seule la participation de l'employeur à hauteur de 50 % du prix d'un abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos permettait d'inciter à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle.

En pratique, le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail : soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

Le montant du forfait mobilités durables est de 200 € par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

Ce montant est modulé à proportion de la

durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé si l'agent a été recruté au cours de l'année, radié des cadres au cours de l'année ou bien placé dans une position administrative autre que la position d'activité pendant une partie de l'année.

Pour pouvoir bénéficier du forfait mobilité durables, l'agent doit utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles (vélo personnel ou covoiturage) pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 100 jours sur une année civile. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Il est également modulé à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé s'il a été recruté au cours de l'année, s'il est radié des cadres au cours de l'année ou s'il a été placé dans une position autre que la position d'activité pendant une partie de l'année concernée.

Le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé. Si l'agent a plusieurs employeurs publics, la déclaration est déposée auprès de chacun d'entre eux.

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage et sur l'utilisation du vélo.

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur.

Son versement incombe à l'employeur auprès duquel la déclaration a été déposée, y compris en cas de changement d'employeur.

Si l'agent a plusieurs employeurs publics et qu'il a bien déposé une déclaration sur l'honneur auprès de chacun d'entre eux, le montant du forfait versé par chaque employeur est déterminé en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun.

Enfin, le versement du forfait mobilités durables est exclusif du versement mensuel de remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos évoqué plus haut et régi par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, instaure à compter du 1er juillet 2022 le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la commune dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 100 jours par an, mo-

dulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé, précise que le dispositif s'appliquera pour un trajet domicile travail supérieur à 3Km, inscrit au budget les crédits correspondants,

Questions diverses :

M. le Maire informe les conseillers qu'une demande de recours gracieux a été déposée concernant l'arrêté de refus de déclaration préalable relatif à la construction d'une antenne orange à La Ferrandière. M. le Maire s'interroge sur cette procédure qui intervient parallèlement aux démarches entreprises par Orange pour implanter son antenne sur un autre site de la commune. Le cabinet d'avocat étudie actuellement les suites à donner à ce recours gracieux dont le terme à échoir est fixé pour le 31 juillet 2022.

- Le Maire informe les conseillers que le bar place de l'église a vu sa réouverture repoussée. Pour le moment, la vente n'est pas encore validée. Le Maire souhaite que la situation se débloque rapidement tant le bar fait partie intégrante de la vie du bourg.

Séance levée à 22h20

Prochain conseil municipal : jeudi 30 juin 2022 à 19h



Deux nouvelles activités à Montreuil-le-Gast

- CréationbyAnne, confection de boucles d'oreilles en cuir, univers colorés et graphiques. Les créations sont exposées à "Notre Atelier coiffure" rue centrale. Contact : Anne, creationbyanne@hotmail.com ; instagram / facebook : CréationbyAnne annecreatrice-debijoux

- Anne Massage bien-être : c'est un lieu chaleureux, confortable pour un moment de détente pour soi.

"Bon cadeau disponible pour offrir et se faire plaisir"

Contact : Anne Lecorguille : 06 62 83 73 41, massage.annebienetre@gmail.com ; Instagram : <https://www.instagram.com/Anne>

Le cabinet d'Orthoptie s'agrandit

Le cabinet de Corentin David s'agrandit avec l'arrivée de deux collaboratrices : Sterenn Ducret et Cindy Rousseau (qui s'installe avec sa famille à Montreuil).

Avec ces arrivées, le cabinet sera ouvert tous les jours et un maximum de créneaux seront proposés. De plus, avec la clinique de saint Grégoire, nous mettons en place la téléconsultation d'ophtalmologie. Il s'agit d'une consultation réalisée à Montreuil-le-Gast et validée par un ophtalmologue référent à la clinique. Ces consultations sont proposées aux patients de 6 à 65 ans pour des bilans, des renouvellements de lunettes et lentilles. La tension est vérifiée, l'acuité visuelle mesurée et un examen de la rétine est réalisé. Il ne s'agit pas d'un suivi pathologique. Nous avons aussi mis en place un dépistage de la rétinopathie diabétique à Montreuil.

Contact : Corentin David, orthoptiste
Maison médicale : 09 87 39 49 39

Ecoles...

Semaine de la danse à l'école maternelle publique

Nous rêvons d'un village propre. Nous, les élèves de l'école Arc-en-ciel avons ramassé les débris de notre village (Julie, Albane, Aëla et Lilwenn)

Jeter ses déchets par terre n'est pas bon pour l'environnement. Les déchets qu'on jette dans la nature arrivent dans la mer et finissent dans le ventre des animaux qui finissent par mourir. Les déchets prennent beaucoup de temps à se dégrader. Il faut sauvegarder les animaux car la chaîne alimentaire va se dérégler.

(Anton, Adèle, Anna, Liam et Yohan)

Merci à tous les Montreuillais d'avoir réduit la pollution dans notre commune.

Grâce à vous, cette année nous avons trouvé moins de déchets que les années précédentes. Il faut continuer à faire attention. Ne laissez pas traîner n'importe quoi dans la nature. Essayez de ne pas jeter vos mégots et bouts de verre partout. Une année, nous avons trouvé un petit barbecue... Il ne faut pas abandonner les objets qui peuvent encore servir.

(Romain, Mathis, Célian, Thibault et Elie)

Nous pensons que toutes les écoles devraient le faire. Lorsqu'on prend une habitude quand on est enfant, on fait la même chose quand on est adulte. Si tous les habitants de France ramassaient ce qu'ils jettent par terre, les villes et villages seraient plus propres.

Si jamais un déchet ne rentre pas dans la poubelle, il faut l'emporter à la déchetterie. La plus proche est à Melesse.

(Clarisse, Medni et Lexane)

Le village n'est pas une poubelle. Quand vous jetez un déchet dans la poubelle, attention à ce qu'il ne tombe pas à côté. Lors de notre ramassage, l'endroit de la commune le plus sale était l'étang. Derrière la cabane, il y avait plein de morceaux de verre. On aurait pu se blesser, heureusement que nous avions des gants. (Julian, Nils, Noam et Arthur)

Tout le monde peut faire attention à ses déchets, les plus jeunes comme les plus âgés. Pour préserver notre planète, continuons à nettoyer la commune.

Un petit geste pour la planète = un grand geste pour nous, les citoyens du futur.

Texte écrit par les élèves de la classe de CM1

Contact :

Madame Garçon, directrice Ecole publique : 02 99 66 69 09

Ecole Notre-Dame : Journée Couleur Verte

Mardi 24 mai 2022, tous les enfants de l'école Notre Dame ont participé à une journée consacrée à la couleur verte.

Dans la classe de GS-CP, le matin, nous avons commencé par travailler sur du vocabulaire :

- explications d'expressions utilisant le mot vert

- recherche de 24 fruits et légumes verts

- découverte de la fabrication du vert (jaune + bleu), observation d'un nuancier et des noms attribués aux différentes teintes de vert, recherche sur nos vêtements de ces teintes.

Après la récréation du matin, équipés de gants et de chasubles, et en équipes multi-niveaux afin de favoriser les



échanges et le tutorat entre les différentes classes de l'école, nous avons été nettoyer la nature dans l'école et autour de l'école.

Cela a été l'occasion d'aborder préalablement en classe la notion de pollution et de tri des déchets (déchets ménagers, sac jaune, déchetterie, compostage).

L'après-midi, les élèves de la classe de Sandrine ont réalisé deux activités en Arts Visuels. Il s'agissait de :

1- peindre une forêt de bambous avec différentes nuances de vert.

2- découper des bandes de différentes teintes de vert et reconstituer un nuancier Nous avons fini la journée en chantant le refrain de la chanson du Magicien d'Oz : "vert, c'est vert..."

Nous étions ravis de cette belle journée !

Contact :

Marion Sanchez, Chef d'établissement Ecole Notre-Dame ; 02 99 66 94 18 ; 12 bis rue des Genêts ; eco35.notre-dame.montreuil-le-gast@enseignement-catholique.bzh



Ecoles...

Offre de service civique à l'école Notre-Dame

Offre de service civique solidaire pour favoriser le lien social en accompagnant les élèves de l'établissement dans la mise en place de projets solidaires et intergénérationnels.

Le Service Civique, c'est quoi ? C'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, accessible sans condition de diplôme !

Durée du projet : 8 mois de septembre à avril 2023, 28h hebdomadaires hors mercredis et vacances scolaires donc compatible avec un poste d'animateur en accueil de loisirs !

Présentation de l'établissement : L'école Notre-Dame est une école rurale de 4 classes labellisée "éco-école". En lien avec ce label, l'équipe a à cœur de proposer des pratiques innovantes basées sur la coopération, la solidarité, le respect, l'écoute et l'empathie. Nous souhaitons maintenant ouvrir notre établissement aux différents partenaires locaux et créer un lien intergénérationnel. Notre projet est de développer les actions intergénérationnelles tant au profit des élèves que des habitants de la commune.

En partenariat avec l'équipe enseignante, il contribuera à développer les compétences sociales dans notre pédagogie, dans le respect des contraintes sanitaires. Il favorisera la rencontre entre les générations par le biais d'animations, de lectures, de jeux proposés lors des temps scolaires et périscolaires. Ces temps de partage, d'échanges nourriront la capacité des élèves à vivre ensemble ainsi qu'à développer un sentiment de fraternité. En lien avec notre label éco-école, il sensibilisera les élèves aux notions d'entraide et de solidarité.

Tâches confiées : le volontaire, sous la responsabilité de l'équipe enseignante et en lien avec son tuteur, aura pour mission de favoriser les liens intergénérationnels. Pour cela il devra :

- Aider à la conception d'ateliers intergénérationnels avec les enseignantes et les co-animer (création de supports ludiques et variés)
- Créer du lien social entre les élèves et avec les différents partenaires locaux (parents d'élèves, grands-parents, assistantes maternelles, club des anciens, associations culturelles)
- Informer et encourager les différents partenaires à participer aux activités proposées et ainsi développer la coopération et la solidarité
- Favoriser les échanges de savoir et de savoir-faire intergénérationnels par la proposition d'ateliers en lien avec différents partenaires locaux : jardinage, temps de lecture par et pour les enfants, jeux de société, ateliers informatiques ;
- Aider les élèves dans la construction d'actions qui visent à rendre leur quotidien solidaire
- Elaborer des événements solidaires en coopération avec les enseignantes, et en dialogue avec les différents acteurs locaux (téléthon, bol de riz ...)
- Communiquer sur les actions menées à l'école en alimentant le blog à ce sujet.

Contact :

Marion Sanchez, Chef d'établissement Ecole Notre-Dame ; 02 99 66 94 18 ; 12 bis rue des Genêts ; eco35.notre-dame.montreuil-le-gast@enseignement-catholique.bzh



Fête de la Bretagne au restaurant scolaire !

Au restaurant scolaire, du 16 au 20 mai dernier, c'était la fête de la Bretagne.

Les cuisinières Christine et Corinne ont cuisiné toute cette semaine de mai dernier des plats traditionnels de la région en passant bien sûr, par les fameuses galettes et crêpes bretonnes. Cela a été l'occasion pour le personnel qui accompagne le repas des enfants tous les midis de marquer le coup. Dans les salles de restauration mises aux couleurs blanche et noire, l'équipe s'est grimaée aux tenues bretonnes pour l'occasion. Portée par la musique, la fin du repas s'est transformée en fest deiz où tout le monde s'est rassemblé dans une ronde dansante. D'autres repas à thèmes viendront animer les temps de repas les prochains mois, comme la fête des légumes, la Provence et la fête de la musique.

Contact :

Augustin Gaubert, responsable du service enfance jeunesse : 06 86 22 96 62

ASM Foot

Seniors foot à 11 grand terrain :

Après un début de saison compliqué, avec seulement 8 pts à la fin des matchs aller, les joueurs se sont ressaisis en prenant 21 pts dans la phase retour pour terminer 8ème (sur 12) du classement et se maintenir en D2. La seconde équipe a souffert du manque d'effectif tout au long de la saison. Après quelques forfaits en début de saison, elle a réussi à enchaîner des matchs sur la seconde phase se déroulant en 2022. Merci à Kevin Aubry, Patrick Renouard, Alexandre Le Bris et Jean Baptiste Clolus pour l'encadrement des deux équipes. Merci à Philippe Hellard et Roger Richard pour les arbitrages du dimanche ! Nous recherchons des joueurs de tous niveaux à partir de 17 ans pour renforcer notre effectif. Contactez Kevin Aubry au 06 81 37 65 54.

Vétérans foot à 11 grand terrain :

Difficile, après 2 saisons interrompues, de se relancer dans une pratique sportive régulière. Cela a occasionné beaucoup de blessures réduisant l'effectif valide. Après ces écueils, là aussi, la seconde partie de saison fut plus régulière permettant d'enchaîner les matchs et de boucler le calendrier avec 18 matchs joués cela n'a pas été le cas pour de nombreuses équipes. Merci à Didier Caro et Jean-Marc Detoc pour l'encadrement.

Associations...

ASM Foot (Suite)

U13 foot à 8 demi terrain :

C'était la première année de l'entente ASVHG-AS Montreuil-le-Gast qui a permis de réunir 35 joueurs et faire 3 équipes en offrant du temps de jeu à tous les enfants ainsi qu'une harmonisation du niveau de pratique. Le succès est au rendez vous il a fallu peu de temps pour que les joueurs apprennent à se connaître pour former un groupe uni. Merci à Quentin Hubert, Youen Lebrun, Matisse Poulard et Mateo David pour l'encadrement.

Ecole de foot U7 et U9 foot à 4 ou 5 :

Comme sur les deux saisons précédentes, nous avons vu plein de nouvelles têtes fouler, pour la première fois, les terrains Montreuillais à l'entraînement puis revêtir la tunique rouge et blanche qui fait notre identité lors des plateaux. Des joueurs et des joueuses découvrant le football et d'autres déjà plus expérimentés avec pour objectif commun l'apprentissage de la motricité, de la conduite de balle, du positionnement, de la vision du partenaire, du respect des consignes etc... Le tout sous la houlette de leur coach : Philippe Hellard, Jeremy Moulin et Anthony Lepy et des parents impliqués venus nous prêter main forte. Nous avons organisé 6 plateaux à Montreuil qui réunissait en moyenne 16 équipes venues des communes voisines.

Arbitrage :

Nos arbitres continuent leur progression et évoluent au plus haut niveau dans notre club. Valentin Truet officie désormais au centre en D1 et se voit également attribuer des matchs de R3 ainsi que de R2 en tant qu'arbitre assistant. Louis Girolet de son côté est devenu jeune arbitre Ligue et officie au centre lors de matchs U17 et U16 de niveau ligue. L'arbitrage, c'est une autre porte d'entrée dans le monde du football. Nous avons là deux beaux exemples. N'hésitez pas à échanger avec eux ou aller les voir dans leur pratique.

Vie du club :

Mateo David poursuit ses formations d'éducateur avec l'objectif futur d'obtenir les certifications. Là aussi, c'est une autre façon de s'investir dans le football en se formant et en encadrant des jeunes dans leur pratique. Notre club fêtera en 2023 ses 50 ans : venez rejoindre notre groupe.

Contact :

Julien Trochel, président de l'ASM Foot : 06 88 50 49 25



Tennis Club : fin de saison et recherche de professeur pour l'année prochaine

La saison tennistique s'est achevée sur les finales du tournoi interne. Le dimanche 19 juin, après un épisode de canicule particulièrement éprouvant pour les joueurs, les finales hommes, parent-enfant et double hommes se sont tenues d'abord en intérieur pour finir en extérieur sous un beau soleil et une température agréable. Le temps incertain ne nous a pas permis de maintenir le barbecue du club prévu le dimanche midi, mais tout le monde s'est régalé à jouer ou bien à regarder les matchs des finales. La remise des prix s'est faite à l'issue d'un double hommes épique qui s'est terminé vers 19h30.

Concernant la reprise des cours la saison prochaine, nous sommes toujours dans l'incertitude quant à la possibilité de trouver un professeur pour assurer des cours. En effet, Klara qui avait repris une partie des cours ne sera plus là. Nous lui adressons un grand merci et lui souhaitons bonne chance pour la suite de sa carrière. Si vous souhaitez des informations supplémentaires, merci de contacter Antoine Isidor, le président du club

Contact :

Antoine Isidor : 06.86.82.60.63 ; tennismontreuillegast@laposte.net



Croq'la Zic a (re)fait la fête

Après 3 années sans spectacle, l'association Croq' la Zic et ses adhérents ont renoué avec la scène le dimanche 26 juin.

Près de 110 personnes, proches d'adhérents ou simples curieux, sont venus applaudir les artistes. Du rock à la démonstration de bruitage de dessin animé en passant par le rap ou la chanson française, il y en avait pour tous les goûts. Lors de ce spectacle et à sa plus grande surprise, Anita Oblin, membre fondatrice et ancienne présidente de l'association pendant 11 ans, a été nommée présidente d'honneur de Croq'la Zic.

De nouvelles activités à la rentrée

Dès septembre, à raison d'une heure de cours toutes les deux semaines, L'association proposera des cours de chant ainsi que des cours de piano/chant ou guitare/chant avec Anaïs, chanteuse et coach vocal. Les activités habituelles seront toujours présentes : Eveil musical, multi-musique, guitare, piano, accordéon, batterie. Pensez à vous préinscrire rapidement sur le site de l'association ! Les créneaux individuels sont limités. Afin de proposer plus de créneaux, Croq'la Zic est à la recherche d'un animateur (H/F) de piano et/ou guitare. Plus d'infos sur le site de l'association. Candidature (lettre de motivation et CV) par mail. Les entretiens auront lieu en août.

Contact :

Pierre Oblin, président de Croq' la Zic ; croq.lazic@gmail.com ; 07 68 78 88 23 ; www.croqlazic.com

Clap de fin pour la saison 4 des Pas Sages à l'Acte !

Fin de saison pour les Minis et Ptits Pas Sages ! Première rencontre avec le Public ! L'an passé les graines d'acteurs Montreuillaises ont été



contraintes de jouer leur spectacle de fin de saison à huis clos. Quel plaisir cette année, pour ces 2 groupes de comédiens en herbe, de présenter le fruit de leur travail orchestré par Julie Michel, leur professeure.

Lors des ateliers démarrés en septembre 2021, chacun s'est construit un personnage au sein d'une histoire écrite en commun. Les parents et amateurs de théâtre venus, en nombre, ont découvert le samedi 4 juin un spectacle de grande qualité. Bien sûr le stress, le trac et la pression ont mis à rude épreuve nos jeunes talents qui ont assuré. Grand bravo à tous et merci à Julie pour cette belle transmission de sa passion. Cette journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale grâce également à l'implication des parents dans les préparatifs et la logistique de cet événement, sous l'œil averti de Iza et Delphine. Merci aussi à Didier pour son expertise et son apport technique.

Rendez-vous pris pour les inscriptions lors du forum des associations le samedi 3 septembre prochain et c'est reparti pour la saison 3 !

Du côté des adultes, la saison 2023 est déjà lancée. La pièce qui sera jouée à partir du 17 mars est arrêtée et les rôles distribués aux 10 comédiens qui se lancent dans ce nouveau projet. Vous découvrirez 4 nouvelles artistes venues rejoindre la troupe. Cette comédie vous emmènera à coup sûr dans le monde magique du rire et de l'insouciance. C'est parti pour le travail studieux d'apprentissage du texte afin d'attaquer les répétitions début septembre.

Très belles vacances à toutes et tous. Théâtralement Vôtre ! Les Pas Sages à l'Acte

Contact :

Jacky Salmon, 06 66 15 84 62 ou 02 90 89 47 20 ; e-mail : lespassagesmontreuilg@gmail.com



A NOTER

Portail Famille

Pour la rentrée de septembre, les familles sont invitées à procéder aux inscriptions sur le portail famille à compter du 1er juin.

Comment procéder ?

1. Créer une inscription scolaire (pour les enfants de l'école publique). Pour les enfants de l'école privée, passer à l'étape 2
2. Sélectionner le dossier administratif pour l'année scolaire 2022/2023
3. Joindre les documents demandés. Attention, ne pas oublier de mettre votre avis d'imposition. A défaut, vous serez facturés, à la rentrée scolaire, au tarif maximum. Le service enfance jeunesse devra, ensuite, valider votre dossier et vous pourrez ensuite procéder aux inscriptions pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs. L'inscription vous permet d'accéder uniquement aux services restauration scolaire et ALSH. Une fois ces inscriptions faites, vous pourrez alors réserver les dates souhaitées. Nous vous invitons à procéder à ces démarches avant les grandes vacances scolaires. Après, vous risquez d'oublier et nous avons un délai de traitement, vu le nombre de familles concernées.

Nuisances nocturnes

Les activités ne sont pas autorisées sur le plateau sportif après la tombée de la nuit (délibération du 11 juin 2020). Il est demandé à la gendarmerie d'y patrouiller et faire cesser les débordements.

Associations

UNC Montreuil-le-Gast : cérémonie du 8 mai et loto

La commémoration du 8 mai s'est très bien déroulée. La sono ne nous a pas fait faux bon. Une jeune fille de Montreuil, Mell Nayah Huet, portait la gerbe de fleurs. L'UNC la remercie : nous sommes fiers que des jeunes participent au devoir de mémoire.

Au moment du vin d'honneur, nous avons remis la médaille de bronze du Mérite à M. Joël Chéruet pour services rendus à l'association.

Le 22 mai dernier, nous avons organisé un loto. C'était la reprise d'une activité traditionnelle de l'UNC. Si les années passées, il avait lieu le dernier dimanche de juin, les élections nous ont obligé à changer la date. Notre public n'a pas suivi, la participation a été faible. La chance a néanmoins profité à un jeune couple de Montreuil : elle a gagné deux lots et lui le gros lot de 500€. Félicitations à nos deux Montreuillais ! Les adhérents et leurs épouses ont oeuvré pour que cette journée soit réussie. Merci à tous !

Contact UNC :

Jean-Pierre Haicault, président : 06 18 01 34 84 ; René Blot : 06 11 89 73 92 ; Bernard Misériaux : 06 29 34 09 41



Classes 2 + 1

Préparation des Classes 2 et des Classes 1 (annulées en 2021) de Montreuil-le-Gast qui se dérouleront le 22 octobre prochain.

Les Classes sont une fête réunissant toutes les personnes de la commune nées il y a 0/1an, 10/11 ans, 20/21 ans, 30/31 ans 110/111 ans. Pour cette année, les Montreuillais nés une année se terminant par 2 ou par 1 se réuniront le 22 octobre prochain à partir de 16h15 pour un service religieux, puis un dépôt de gerbe, une photo de groupe, un vin d'honneur, un banquet (sur inscription) et une soirée dansante. Une première réunion a eu lieu pour lancer l'organisation de cette fête. Nous invitons toutes les personnes intéressées à déjà s'inscrire pour la réservation du repas. La prochaine réunion aura lieu le lundi 11 juillet prochain à 20h30 à la salle polyvalente.

Vous êtes invités à y participer si vous le souhaitez, pour nous aider à organiser cette journée, et surtout pour l'invitation des décennies.

Contact :

Didier Noël : 06 38 16 75 27 ;
dnoel35@gmail.com ;
Marie-Jeanne Demais : 06 30 34 16 59 ;
Manon Fretel : 06 02 03 42 75 ;
Anne-Isabelle Le Borgne :
06 33 94 32 29 ;
Marie-Jeanne Simon : 06 50 47 27 35 ;
Yolaine Tetard : 06 98 94 07 11





Retour sur le spectacle de fin d'année du FEP

Le FEP a présenté le samedi 11 juin 2022 son spectacle de fin d'année dans la salle des sports devant familles et amis venus nombreux.

Nous avons démarré la soirée par l'exposition des œuvres préparées par les enfants pendant les cours d'Arts Plastiques tout au long de l'année. Les enfants de la baby-gym nous ont offert un spectacle sous la houlette de leur professeur Emmanuelle. Puis, les judokas nous ont fait des démonstrations de judo et ont reçu leurs nouvelles ceintures de la part de leur professeur Laurence.

Un grand merci aux enfants qui ont participé à ce spectacle de fin d'année ainsi qu'à leurs professeuses.

Un grand Merci à tous les bénévoles de l'association pour la préparation de cette belle soirée festive et conviviale. Je vous rappelle que l'Assemblée Générale du FEP se déroulera le mercredi 6 juillet dans l'ancien dojo de la salle polyvalente.

Nous vous donnons rendez-vous lors de l'après-midi du forum des associations le samedi 3 septembre 2022 pour le renouvellement de vos inscriptions ! D'ici là, passez de bonnes vacances et profitez bien...

Contact :

Elisabeth Flocon, présidente du FEP : 02 99 66 00 54 ; 06 75 40 73 65



Les ateliers cuisine du FEP

Derniers ateliers de cuisine du FEP pour les enfants - saison 2021/2022 Stéphanie et JF ont emmené les enfants de l'atelier 6-8 ans dans les nuages ce samedi 14 mai avec la fabrication de cloud bread (pains nuage) accompagnés d'un pesto maison à base de fanes de radis et d'une pâte à tartiner au chocolat maison. Excellents petits pains sans farine, très légers, à déguster aussi bien salés que sucrés. Une bonne façon d'apprendre à séparer les blancs des jaunes d'œufs et de constater que le blanc ne monte pas s'il y a du jaune dedans ! L'atelier des 9-11 ans, du 21 mai dernier, avait un accent américain puisque le burger était revisité sous la forme d'un burbab (burger façon kebab) mais la tradition française était bien présente avec une île flottante en dessert. Toujours autant de plaisir à apprendre à cuisiner aux enfants et partager de bons moments. Vous pourrez découvrir la nouvelle saison des ateliers 2022-2023 lors du forum des associations le samedi 3 septembre à 14h.

Les ateliers de cuisine s'adressent à tous, petits et grands, pas de niveau requis. C'est un moment convivial où l'on partage, entre autres, son goût pour la cuisine. Rien à apporter, tout est fourni sauf le tablier et torchon.

Les ateliers adultes ont lieu le vendredi de 19h à 22h, suivi du repas (12 adultes maxi par atelier avec 5 ou 6 ateliers dans l'année). Ceux pour les enfants ont lieu le samedi matin de 10h à 12h30, les enfants rapportent leurs préparations chez eux pour les faire déguster à leurs familles. Les ateliers enfants (8 enfants maxi par atelier) s'adressent aux enfants de 6 à 8 ans, 9 à 11 ans et nouveau pour la saison 2022-2023, les ateliers pour les ados (12-15 ans) seront ouverts sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits. 3 ateliers par groupe d'âge seront proposés pour l'année. Les ateliers se déroulent à la cuisine de la salle polyvalente de Montreuil mais ne sont pas réservés qu'aux Montreuillais. Stéphanie et JF vous souhaitent de bonnes vacances gourmandes et vous donnent rendez-vous au forum des associations.



Contact :

Stéphanie Aminot : 06 67 09 36 92 ; JF Jousseume : 07 69 23 66 49 ; abc35mlg@gmail.com

AG annuelle du FEP le 6 juillet

Le FEP de Montreuil le Gast a le plaisir de vous inviter à son Assemblée Générale qui aura lieu Le mercredi 6 juillet 2022 à 20h30 dans l'ancien Dojo de la salle polyvalente.

L'association recherche de nouveaux membres bénévoles.

Pour des contraintes d'organisation matérielle de la soirée, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer sur votre participation ou non par mail à : asso.fep.mlg@gmail.com.

En cas d'indisponibilité, nous vous remercions de nous envoyer un mail indiquant que vous donnez un pouvoir pour vous faire représenter lors de cette assemblée générale ordinaire. Elisabeth Flocon, Présidente

Braderie - Vide Placard le 25 septembre

L'association organise une Braderie - Vide-Placards -Vide-dressing (8ème édition ; Jouets, Puériculture, Décoration, Arts de la Table, Articles de sport, Vêtements & Accessoires Adulte / Ado / Enfant / Baby) le dimanche 25 septembre de 9h à 17h en extérieur, sur le parking de la salle polyvalente de Montreuil-le-Gast. Restauration rapide et buvette sur place

Faites de la place dans vos placards !!! Réservé aux particuliers, réservation obligatoire, 3€ le mètre, 2 mètres minimum, informations et réservation fep. videdressing@gmail.com, accueil des exposants à partir de 8h, tables non fournies, emplacements non accessibles aux véhicules ; Entrée gratuite.



Les P'tits Korrigans

L'association "Les P'tits Korrigans" a organisé pour les enfants plusieurs temps forts et un spectacle. Ces événements viennent compléter les espaces jeux proposés chaque semaine.

Carnaval

Le 10 mars, les enfants ont fêté Carnaval. Ils sont venus déguisés. Après un goûter et des jeux en salle, ils ont défilé dans les rues de Montreuil.

Pâques

Le 28 avril, après un espace de jeu et un goûter en salle, les enfants ont fait la chasse aux Œufs pour Pâques sur le terrain du city. Ils sont tous repartis avec beaucoup de gourmandises.

Spectacle

Le 5 mai, la compagnie Blablabla et Tralala est venue présenter "Il est où mon doudou ?". Une histoire tendre et amusante avec des chansons originales de la Cie et des comptines traditionnelles à gestes. Les enfants ont été captivés par ce superbe spectacle qui a été une vraie réussite puisque 51 enfants en ont profité.

Fête de la Musique

Le 23 juin, les enfants ont participé au dernier temps fort de l'année sur le thème de la fête de la musique. Après avoir joué avec les différents jeux installés dans la salle, les p'tits musiciens, accompagnés de leur instrument de musique, ont défilé à l'extérieur Appel aux dons : Nous recherchons pour

compléter et renouveler les activités à l'espace jeux que nous occupons chaque semaine avec les enfants de 0/3 ans, des jouets, des jeux (puzzles, jeux d'encastrement, cubes, poupons, livres...).

Contact :

Véronique Bignon : 06 14 54 51 59 ; Anne Quévert : 06 72 79 51 33 ; mailto:lespetitskorrigans35@gmail.com

Rejoignez le groupe de randonnée du mardi



Voilà déjà presque 5 ans que le groupe de randonneurs de Montreuil-le-Gast (entre 15 et 20 assidus) parcourt chaque mardi les chemins du Val d'Ille-Aubigné, de Bretagne Romantique et dans un rayon d'environ 20 kms autour de notre commune. Nous marchons entre 10 et 12 kms à chaque sortie mais attention le guide est un spécialiste des variantes !

Et pour marquer le début des vacances 2022, nous avons réalisé une très belle randonnée à la journée avec pique-nique sorti du sac à dos sur Cap Fréhel et Fort La Latte au départ de Plévenon en empruntant le GR34. Les 16 randonneurs présents ont apprécié cette belle randonnée qui nous a offert de magnifiques paysages avec des couleurs différentes en fonction de la clarté du ciel, du soleil et des points de vue sur la mer et, pour finir, un très beau chemin dans les terres pour rejoindre Plévenon. Si vous êtes motivés, vous pouvez nous rejoindre tous les mardis après-midi, place de l'église à 13h30. Nous faisons du covoiturage !

Contact :

Christian Delalandre : 07 83 55 40 32

Elagage des haies

Si l'entretien d'une haie relève du propriétaire ou du locataire du terrain sur lequel elle est implantée, la période de nidification en cours des oiseaux (dont la saison de reproduction et de nidification commence à partir de mi-mars) rappelle le rôle essentiel joué par les haies en tant qu'habitat pour de nombreuses espèces végétales et animales. A ce titre, en particulier pour protéger les oiseaux pendant cette période sensible, la Politique Agricole Commune interdit réglementairement aux agriculteurs de tailler les haies du 1er avril au 31 juillet inclus. Par cohérence, les services de l'Etat encouragent également les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 août pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie. L'enjeu est majeur car actuellement, un tiers des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées d'extinction dans l'Hexagone (info de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine).

Tontes de pelouse et autres travaux de jardinage bruyants

Désormais, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, outils de percussion,... sont interdits les dimanches et jours fériés sur le territoire de la commune.





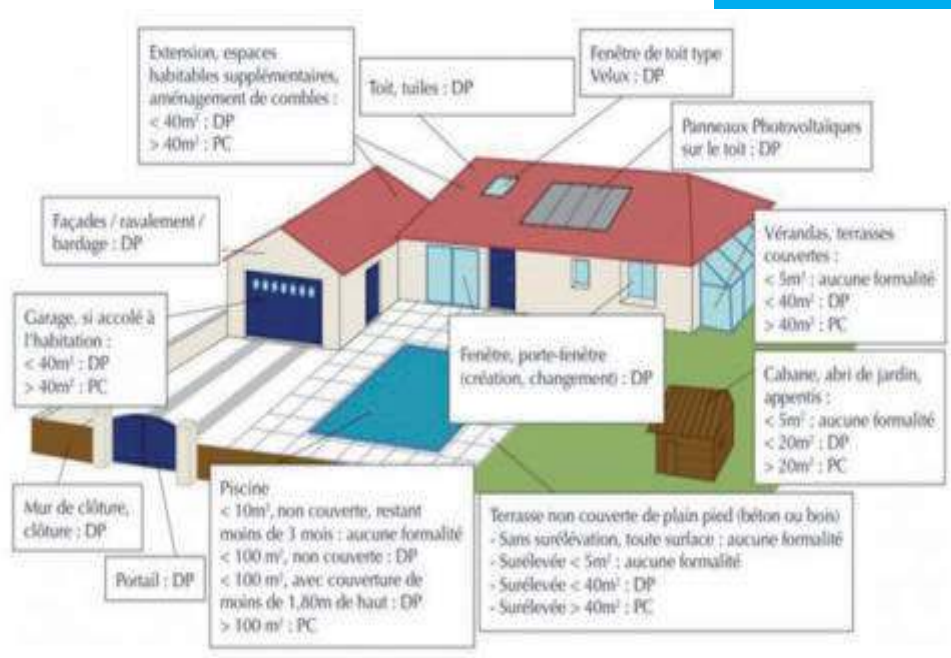
...le saviez vous ?

Une image est souvent plus parlante qu'un long texte !

Voici quelques astuces pour savoir ce que vous devez déposer en mairie : PC (Permis de Construire) ou DP (simple Déclaration Préalable).

SP : Surface de Plancher

Pour les extensions, le changement de formalité à partir de 40 m² concerne les zones urbaines. En zones agricoles ou naturelles, le changement de formalité se fait à partir de 20 m².



Frelons asiatiques

Depuis 2015, la Communauté de communes prend en charge financièrement la destruction des nids de frelons asiatiques, au titre de la préservation de la biodiversité. En effet, cette espèce invasive, prédatrice entre autres des abeilles, est à l'origine de la disparition de nombreuses ruches. Si vous observez un nid, la procédure est la même que les années précédentes : Prévenez la FGDon35 : 09 75 53 57 91 ; secretariat@fgdon35.fr

La FGDon35 se chargera de faire intervenir l'entreprise compétente sur le territoire.

Frelons asiatiques et européen : la différence ?

- Le Frelon Asiatique :

La tête est orange avec un front noir.

Le thorax est entièrement brun noir.

L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment jaune orangé.

Les pattes sont jaunes à leur extrémité.

Nid : plutôt sphérique et pouvant atteindre 80 cm de haut. Les nids de Frelon asiatique mûres s'observent pour une grande part en hauteur, mais les pré-nids, observés au printemps sont souvent très bas : auvents, hangars, bâtiments ouverts, encadrements de portes et de fenêtres, appentis, haies, etc

- Le Frelon Européen :

La tête est jaune avec un front orangé.

Le thorax est taché de roux de noir et de jaune.

L'abdomen est entièrement jaune rayé de noir.

Les pattes sont brunes

Nid : Plutôt sphérique et pouvant atteindre 80 cm de haut



La prise en charge financière ne se fera qu'en cas de respect strict de cette procédure et seulement pour les nids de frelons asiatiques.

Contact :

Thomas Pelerin : 02 99 69 86 03 ; thomas.pelerin@val-dille-aubigne.fr ; www.valdille-aubigne.fr

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

> 06 | 07 | 2022

ASSEMBLEE GENERALE
FEP I
Salle des assos

Et encore...

16 | 10 | 2022
TRAIL DU GALOU

> 03 & 04 | 09

FETE DE LA ROSIERE
CDF / Commune I
Centre-bourg

22 | 10 | 2022
CLASSE 1 & 2

> 25 | 09

VIDE-DRESSING
FEP I
Salle polyvalente

> 1 & 2 | 10

VAL D'ILLE EN SCENE
Théâtre I
Salle polyvalente

Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie 02 99 66 90 39
mairie@montreuil-le-gast.fr

Médiathèque - rue des Bégonias 02 99 66 19 40

Accueil de loisirs / Augustin 06 86 22 96 62
Espace Jeunes / Marion 06 78 31 44 77

Gendarmerie de Betton 17 ou 02 99 55 85 38

Pompiers de Melesse 18 ou 112 (portable)

FGDON35 09 75 53 57 91

Informations santé :

Médecin / dentiste de garde 15
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h (médecin), les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h (dentiste)

Médecins :

Dr Nenez, rue des Noisetiers 02 99 66 96 25
Dr Boulanger, Girald, Kergozou, Maison Médicale 02 99 66 94 51

Pharmacie Siboni, rue de la Barbais 02 99 66 93 62

Dentistes :

Mme Rossa, rue des Artisans 02 99 66 92 95
Mme Courgeon, rue des Artisans 02 99 66 92 95

Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme Lemoine, Maison Médicale 09 87 14 36 38

Infirmiers :

Mme Demarchelier, M. Llavori, Maison Médicale 02 99 66 09 79

Orthoptiste :

M. David, Maison Médicale 09 87 39 49 39

Diététicienne :

Mme Bouffaré, Maison Médicale 07 85 28 34 66

Psychologue :

Mme Savigny, Maison Médicale 06 66 15 49 17

Taxi : Val' Taxi (Mme Leroux) 06 87 56 13 03
Alma Ambulances (M. Berouzi) 02 99 69 36 15

Informations sociales :

CDAS de St-Aubin d'Aubigné 02 99 02 37 77
MDPH Rennes 08 10 01 19 19
Infos sociales en ligne 08 10 20 35 35
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.

Collecte des ordures ménagères

Smictom ValcoBreizh 02 99 68 03 15

Jour de collecte (ordures ménagères) : jeudi (le jour suivant si jour férié avant le jeudi).

La collecte du tri sélectif (sacs puis bacs jaunes) se fait tous les 15 jours à compter depuis mai 2021. **Pour notre commune, ce sera le mardi, semaine impaire : mardis 5 et 19 juillet, mardis 2, 17 et 30 août. ATTENTION ! La collecte du mardi 16 août est décalée au mercredi 17 août.**

❗ **La collecte commence dès 6h du matin. Ne déposez vos sacs et bacs que la veille au soir au plus tôt. Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique après la collecte.**

❗ **Attention : les cartons bruns (colis, emballage électroménagers, etc...) ne sont pas collectés et doivent être déposés en déchetterie.**

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mairie :	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	mercredi		14h - 18h
	jeudi	9h - 12h	15h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h

Horaires mairie en août :	mardi	14h - 18h
	jeudi	9h - 12h
	vendredi	14h - 18h

Médiathèque La Grange - horaires d'été :	mercredi	17h - 19h
------------------------------------------	----------	-----------

Déchetterie Melesse - horaires d'été :	lundi	14h - 18h
	mardi	9h - 12h
	mercredi	9h - 12h
	vendredi	9h - 12h
	samedi	9h - 12h